

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002**

Délivré en extension du PV n°LYC-11-3435M, valable jusqu'au 08/07/2016 date de validité du 1^{er} PV

PROCES-VERBAL N° LYC-11-3435-1 M

Et 0 annexe de 0 page

MATERIAU présenté par : SARL F.D.S.
Immeuble 'Les Peupliers »
17, rue du Vertuquet
59960 NEUVILLE EN FERRAIN

MARQUE COMMERCIALE : TJ FIRE-PRO

DESCRIPTION SOMMAIRE : Tatamis en mousse de polyuréthane aggloméré revêtu de vinyle
Masse volumique nominale : 180 kg/m³ à 270 kg/m³
Epaisseur nominale : 30 à 60 mm
Coloris : Divers

RAPPORT D'ESSAI : N° LYC-11-3435 du 8 juillet 2011

NATURE DES ESSAIS : Essai au panneau radiant

CLASSEMENT : **M 3** en pose tendue sur support type fibre-ciment M0 non isolant.

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori.

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, 10 février 2012

Directeur ou son représentant
Jacques – Hervé LEVY

PO 



ACCREDITATION
N° 1-0101*
PORTÉE
COMMUNIQUÉE
SUR DEMANDE